
Conseil Général de Valbirse

Procès-verbal du 25 novembre 2024

Présidence	: Bouchat Julie
Membres	: Affolter Vincent, Alves Florence, Beuchat Arnaud, Bigler Frank, Charpié Eric, Curty Nicolas, Devaux Julien, Doriot Géraldine, Faigaux Christelle, Flotron Pascal, Germiquet Fabien, Mérillat Emy, Moeschler Cédric, Monnerat Matilde, Mornod Christophe, Nicolet Jämes, Noir-jean Jean-Charles, Ochsenbein Maxime, Raetzo Ismaël, Raetzo Jennifer, Sassi Sebastien, Schindler Christine, Schnyder Jacques, Utermann Marc, Weber Loïc
Secrétaire	: Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	: Bassin Michael
Admin. des finances	: Beuchat Charles-André
1ère Vice-Présidente	: Salerno Patricia
2ème Vice-Président	: Jolicorps Alexandre
Scrutateurs	: Charpilloz Eric, Fromaigeat Nolwenn
Lieu et début séance	: Salle communale, Malleray / 19h00

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

01.0303 Sessions

Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Furer Josian, Vice-maire; Mohni Ismaël, Braun Monnerat Joëlle, Affolter Grégory, Berberat Cédric et Blaesi Stève, conseillers communaux.

Mme Julie Bouchat, Présidente, ouvre la séance avec les salutations et constate que celle-ci est légalement constituée. La Présidente rappelle les usages pour le déroulement de la séance. Les scrutateurs seront Mme Nolwenn Fromaigeat et M. Eric Charpilloz.

La Présidente informe de la démission de M. Nicolas Curty et de Mme Christine Schindler pour le 30 novembre, de celles de M. Marc Utermann et Mme Géraldine Doriot pour le 31 décembre. La séance de ce soir est leur dernière. Elle remercie ces personnes pour leur investissement au sein du Conseil général.

M. Stève Morand et Mme Catherine Lienher siégeront lors de la prochaine séance en tant que nouveaux élus. Pour les remplacements de Mme Christine Schindler et Mme Géraldine Doriot, les démarches sont en cours.

Ce soir est la première séance pour MM. Arnaud Beuchat et Fabien Germiquet, qui remplacent MM. Denis Weibel et Franco Villosz dont les démissions ont déjà été annoncées à cette tribune.

La Présidente a reçu des questions orales de la part d'Arnaud Beuchat (à titre personnel) et de Frank Bigler (PS et sympathisants). Elle demande s'il y a d'autres interventions à déposer. Tel n'est pas le cas. Elle clôt le registre des dépositions. Personne ne s'oppose à ce que son nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet. La Présidente constate que 30 membres sont présents. Le quorum est atteint.

L'ordre du jour se présente ainsi :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2024
3. Déclarations de principe des groupes
4. Election des membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2025

a) Présidence

- b) Première vice-présidence
- c) Deuxième vice-présidence
- d) Deux scrutateurs
- 5. Election d'un membre à la Commission de gestion et de surveillance
- 6. Election d'un membre à la Commission scolaire
- 7. Modification du cahier des charges de la Commission scolaire
- 8. Suppression du Règlement communal sur le financement spécial « Renouvellement du matériel et des véhicules des sapeurs-pompiers Moron »
- 9. Réponse à la motion 2024-01 « Des taxes adaptées aux coûts »
- 10. Réponse au postulat 2024-01 « Assainissement d'un étang et remise en valeur d'une aire de pique-nique à Pontenet »
- 11. Budget 2025
- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
- b) Approbation du taux de la taxe immobilière
- c) Approbation du budget du compte global 2025
- 12. Informations de la Commission scolaire
- 13. Informations de la Commission de gestion et de surveillance
- 14. Informations du Conseil communal
- 15. Informations du Président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
- 16. Questions orales

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est formulée. La Présidente passe au vote sur l'ordre du jour.

DÉCISION: L'ordre du jour est accepté par 30 voix.

2. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2024

01.0351 Procès-verbaux

Mme Julie Bouchat, Présidente, demande si le procès-verbal du 24 juin 2024 appelle des modifications. Tel n'est pas le cas. Elle clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: Le procès-verbal du 24 juin 2024 est accepté par 28 voix et deux abstentions.

3. Déclarations de principe des groupes

01.0331 Propositions

Mme Julie Bouchat, Présidente, demande si des groupes souhaitent lire une déclaration.

M. Sébastien Sassi, Liste Libre, fait cette déclaration: "Qui ne dit, consent ! Nous pensions que les images du président argentin Milei déterminé à tronçonner dans le personnel et l'administration argentine et les dires de Donald Trump et Elon Musk relatifs à la réduction drastique des administrations états-uniennes ne franchiraient jamais l'Atlantique. Erreur, grossière erreur.

MM. Cirillo et Levrat, respectivement directeur et président du conseil d'administration du Géant Jaune, ont concocté pour la Suisse un plan de fermeture de 170 offices de poste d'ici à 2028.

La Vallée de Tavannes n'aura plus qu'un bureau de poste. Certes, on nous vend que la proximité n'est pas en danger puisque la Poste va ouvrir des points de contact. Elle serait même renforcée si l'on se réfère à l'entretien donné par M. Levrat au Blick et à l'Illustre. Nous ne le pensons pas et sans vouloir remettre en question les compétences du personnel des points de contact, nous sommes persuadés que l'on ne peut que difficilement être compétent dans tous les domaines.

En outre, la confidentialité n'est plus garantie. Les points de contact actuels (le magasin Volg à Court par exemple) n'ont pas créé un espace réservé aux clients de la poste pouvant garantir un minimum de confidentialité. Quant aux autres succédanés ou ersatz de bureau de poste tels que les services à domicile ou les automates, ils n'offrent pas la qualité et la palette des prestations d'un bureau postal.

Aussi, les membres de la Liste Libre condamnent la fermeture de la future 3^{ème} plus grande commune du Jura bernois, ils n'acceptent pas les explications de rationalité à outrance fournies par les dirigeants de la Poste ; ils invitent les autorités à défendre leur bureau de poste et ils demandent à la population de manifester et de montrer leur mécontentement comme les citoyens de Madretsch l'on précédemment fait.

Nous ne devons pas nous taire, nous ne pouvons pas admettre sans combattre, sans montrer clairement notre désapprobation, nous ne devons pas nous résigner et pleurnicher sans nous exprimer car : Qui ne dit, consent !"

M. Frank Bigler, PS et sympathisants, fait cette déclaration: "Le parti socialiste et sympathisants soutiendra les différents candidats pour les différentes commissions. Nous accepterons tous les points à l'ordre du jour. Concernant le budget, bien que les rentrées fiscales seront beaucoup moins généreuses au niveau des personnes morales, nous vous recommandons de l'accepter."

Mme Julie Bouchat, Présidente, clôt ce point.

4. Election des membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2025

01.0341 Bureau du Conseil général

a) Présidence

b) Première vice-présidence

c) Deuxième vice-présidence

d) Deux scrutateurs

Mme Julie Bouchat, Présidente, rappelle les bases légales pour l'élection des membres du Bureau. Pour la présidence, elle a reçu une proposition, à savoir Mme Patricia Salerno (Liste libre). Il n'y a pas d'autre proposition. La Présidente passe au vote.

Pour la première vice-présidence, la Présidente a reçu une proposition, à savoir M. Alexandre Jolicorps (UDC et sympathisants). Il n'y a pas d'autre proposition. La Présidente passe au vote.

Pour la deuxième vice-présidence, la Présidente a reçu une proposition, à savoir M. Eric Charpillot (PS et sympathisants). Il n'y a pas d'autre proposition. La Présidente passe au vote.

Pour les deux places de scrutateurs, la Présidente a reçu deux propositions, à savoir Mme Nollwenn Fromaigeat (PLR et sympathisants) et M. Loïc Weber (HSV). Il n'y a pas d'autre proposition. La Présidente passe au vote.

DÉCISION: Mme Patricia Salerno est élue à la Présidence du Conseil général 2025 par 30 voix.

DÉCISION: M. Alexandre Jolicorps est élu à la première vice-présidence du Conseil général 2025 par 29 voix et une abstention.

DÉCISION: M. Eric Charpillot est élu à la deuxième vice-présidence du Conseil général 2025 par 29 voix et une abstention

DÉCISION: Mme Nolwenn Fromaigeat et M. Loïc Weber sont élus scrutateurs du Conseil général 2025 par 30 voix.

La Présidente félicite les personnes élues. Elle clôt ce point.

5. Election d'un membre à la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

Mme Julie Bouchat, Présidente, informe que le législatif est appelé à élire un membre en remplacement de M. Denis Weibel. Elle a reçu une proposition, à savoir M. Alexandre Jolicorps (UDC et sympathisants). L'entrée en fonction interviendra après le délai de recours. Il n'y a pas d'autre proposition. La Présidente passe au vote.

DÉCISION: M. Alexandre Jolicorps est élu à la Commission de gestion et de surveillance par 29 voix et une abstention.

6. Election d'un membre à la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

Mme Julie Bouchat, Présidente, informe que le législatif est appelé à élire un membre en remplacement de M. Marc Utermann. Elle a reçu une proposition, à savoir Mme Jennifer Raetzo (HSV). L'entrée en fonction interviendra après le délai de recours. Il n'y a pas d'autre proposition. La Présidente passe au vote.

DÉCISION: Jennifer Raetzo est élue à la Commission scolaire par 29 voix et une abstention.

7. Modification du cahier des charges de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

Mme Julie Bouchat, Présidente, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Elle donne la parole au président de la Commission scolaire, M. Sébastien Sassi.

M. Sébastien Sassi, Président de la Commission scolaire, fait cette déclaration: "Comme vous avez pu le lire dans le fichier PDF que vous avez reçu lors de la convocation de ce Conseil général, la Commission scolaire désire, surtout pour des questions pratiques, augmenter la compétence de la direction pour des remplacements jusqu'à 6 mois (c'est-à-dire 1 semestre) contre 1 mois jusqu'à présent. La Commission scolaire vous propose d'accepter de changer l'article 4 de son cahier des charges."

Mme Julie Bouchat, Présidente, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. La Présidente clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: La modification du cahier des charges de la Commission scolaire est acceptée par 30 voix.

8. Suppression du règlement communal sur le financement spécial "Renouvellement du matériel et des véhicules des sapeurs-pompiers Moron"

08.0439 Autres fonds de financements spéciaux

Mme Julie Bouchat, Présidente, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Elle donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Jacques-Henri Jufer.

M. Jacques-Henri Jufer, maire, fait cette déclaration: "Depuis l'introduction du nouveau modèle de comptes MCH2, ce financement spécial n'a plus son utilité étant donné qu'il n'est plus possible de prélever en une fois l'investissement total. On ne peut que prélever annuellement la charge d'amortissement. Je tiens à souligner que le solde de ce fonds restera à disposition du Corps des sapeurs-pompiers et sera reporté dans le fonds de l'équilibre de la tâche."

Mme Julie Bouchat, Présidente, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. La Présidente clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: Le règlement communal sur le financement spécial "Renouvellement du matériel et des véhicules des sapeurs-pompiers Moron" est supprimé par 28 voix et deux abstentions.

9. Réponse à la motion 2024-01 "Des taxes adaptées aux coûts"

01.0302 Motions, postulats, interpellations

Mme Julie Bouchat, Présidente, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Elle donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Grégory Affolter.

M. Grégory Affolter, conseiller communal, fait cette déclaration: "Après une analyse des prévisions établies par l'administration, nous sommes arrivés à la conclusion que nous pouvons diminuer les taxes de 25% pour les déchets et de 15% pour l'eau, sachant que cela se fera en deux phases pour être prudents: diminution de 10% pour l'eau en 2026 et 15% pour les déchets en 2025. Cela nous laissera 4 ans pour voir si la situation reste conforme aux prévisions ou s'il faut modifier cela."

Mme Julie Bouchat, Présidente, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. La Présidente clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: La motion 2024-01 "Des taxes adaptées aux coûts" est acceptée par 30 voix.

10. Réponse au postulat 2024-01 "Assainissement d'un étang et remise en valeur d'une aire de pique-nique à Pontenet"

01.0302 Motions, postulats, interpellations

Mme Julie Bouchat, Présidente, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Elle donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Ismaël Mohni.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, fait cette déclaration: "Le Conseil communal juge que la proposition d'entretenir cet étang est bonne. La commune procédera petit à petit en fonction des finances. En premier il s'agira de le remettre en état puis de revoir peut-être une extension."

Mme Julie Bouchat, Présidente, ouvre la discussion.

M. Maxime Ochsenbein, UDC et sympathisants, fait cette déclaration: "Je remercie le Conseil communal d'avoir pris ce dossier à bras le corps et suis content que cela ait déjà autant bougé. J'étais surpris d'avoir été contacté par Pro Natura, qui va participer à ce processus, quelques jours seulement après le dépôt du postulat. Je me réjouis que les familles de Pontenet puissent retourner à cet endroit, faire des pique-niques et profiter d'un espace qui sera revitalisé."

Mme Julie Bouchat, Présidente, clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: Le postulat 2024-01 "Assainissement d'un étang et remise en valeur d'une aire de pique-nique à Pontenet" est accepté par 30 voix.

11. Budget 2025

08.0111 Budget annuel

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
- b) Approbation du taux de la taxe immobilière
- c) Approbation du budget du compte global 2025

Mme Julie Bouchat, Présidente, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. La Présidente donne la parole à M. Grégory Affolter, conseiller communal, qui s'exprimera dans la foulée en tant que président de la Commission des finances.

M. Grégory Affolter, conseiller communal, donne des explications sur le budget 2025 et une présentation est projetée à l'écran (voir annexe). Le compte général prévoit un excédent de charges de CHF 209'667.00, le compte global un excédent de charges de CHF 291'302.00. La quotité est inchangée à 2.0, tout comme la taxe immobilière à 1.5‰ de la valeur officielle. M. Grégory Affolter passe en revue les principales différences entre le budget 2025, le budget 2024 et les comptes 2023. Il indique quels seront les investissements pour 2025. M. Grégory Affolter indique que ce budget a été préavisé favorablement par la Commission des finances. Le Conseil communal recommande d'approuver ce budget.

Mme Julie Bouchat, Présidente, ouvre la discussion.

Mme Géraldine Doriot, Liste libre, fait cette déclaration: "La Liste Libre a pris connaissance du budget 2025 proposé par le Conseil communal et le remercie, de même que l'administration, pour le travail effectué. La Liste Libre est consciente que la mise sur pied d'un budget dans les

conditions qui sont celles de la commune de Valbirse n'est pas tâche facile. Les besoins sont multiples, mais les ressources sont limitées.

Cependant nous constatons que les investissements au niveau des routes font clairement défaut et un mécontentement citoyen est bien réel. L'inaction peut provoquer une perte de confiance des habitants envers les autorités locales. La politique peut être interpellée pour mettre la pression à la voirie afin de répondre aux besoins essentiels des habitants. L'inaction face aux routes délabrées peut donc avoir des impacts cumulatifs sur la qualité de vie, l'économie et l'attractivité de la Commune.

L'absence d'investissement dans les routes peut entraîner des conséquences significatives à plusieurs niveaux :

- Conséquences sur la sécurité :

Accidents de la route pour les vélos les piétons. Les nids-de-poule, les surfaces dégradées ou glissantes augmentent les risques d'accidents.

- Conséquences environnementales :

Pollution accrue. Les véhicules consomment davantage de carburant sur des routes en mauvais état tout en augmentant leurs émissions de CO₂.

- Sur les conséquences :

Est-ce que l'impact des routes dégradées sur les habitants, les entreprises locales ainsi que la sécurité a été évalué ?

A-t-on également évalué les coûts supplémentaires que pourraient entraîner la dégradation continue des routes (accidents, détérioration des véhicules, etc.) si aucune action n'est entreprise ?

- Sur la transparence :

Serait-il possible de rendre public le détail du budget alloué aux infrastructures pour mieux comprendre les choix effectués.

- Sur la planification :

Existe-t-il un plan pluriannuel d'entretien et de rénovation des routes ? Si oui, pourquoi certaines routes restent-elles en mauvais état ?

- Sur la question financière :

Quelles mesures sont prises pour optimiser le budget communal afin de dégager des fonds pour les réparations des routes ? Des démarches ont-elles été entreprises pour obtenir des subventions ou d'autres aides auprès de l'état, de la région ou d'autres organismes ?

- Sur la priorité budgétaire :

Quels critères sont utilisés pour déterminer les priorités d'investissement dans les infrastructures notamment les routes ?

- Sur les solutions alternatives :

La commune envisage-t-elle des solutions temporaires ou économiques comme des réparations ponctuelles en attendant un budget plus important ?

L'absence d'investissement pourrait indiquer un problème dans la planification ou la priorisation budgétaire de la commune. Reporter les réparations pourrait entraîner des coûts encore plus élevés à l'avenir car les dégradations s'aggravent avec le temps.

Nos questions visent à mettre en évidence les impacts et à explorer des pistes pour trouver des solutions même en situation de contrainte budgétaire. Face à cela notre groupe ne pense pas que Valbirse soit sans solution. Au contraire avec de l'imagination, du courage et un sens aigu des priorités, il semble possible de retrouver des chemins praticables.

Solutions potentielles :

Revoir les priorités budgétaires.

Allouer un pourcentage fixe du budget communal aux réparations des routes, même symbolique, pour amorcer une amélioration.

Chercher des financements externes, soit :

- Solliciter des subventions auprès des institutions régionales et nationales pour les infrastructures routières.
- Collaborer avec des entreprises locales pour des partenariats public-privé.

- Elaborer un programme d'entretien progressif des routes en réparant en priorité les zones les plus critiques.
- Solutions temporaires à moindre coût, soit réaliser des travaux de réparation partiels ou ponctuels pour éviter une dégradation plus importante (rebouchage des nids-de-poule).
- Mobiliser les services techniques municipaux pour des interventions ciblées.
- Communiquer sur les contraintes budgétaires et les efforts faits pour améliorer la situation afin de maintenir la confiance des citoyens.

Exemples de rues ou place dangereuses : Rue Sous les Colons, Clos Vélez, Chemin de Pontenet, La Ruai, Bellevue, Champ Pention, Rue des Eglantines, Pré Rond, Route de Montoz, Route de Moron, Place de parc du cimetière de Bévillard, etc.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, fait cette déclaration: "En ce qui concerne la transparence, le budget est soumis chaque année à l'approbation du Conseil général sur proposition du Conseil communal; vous avez dès lors accès à tous les détails et toutes les dépenses prévues y compris pour les routes et les infrastructures; c'est vous qui validez les orientations budgétaires. Pour cette année, sauf erreur, il y a des dépenses prévues pour CHF 110'000.00.

En ce qui concerne la planification et la présentation annuelle, nous avons un plan des investissements qui donne les priorités sur les projets, sur ce que nous allons faire les 4, 10 prochaines années. Sauf erreur, cela vous est présenté dans le cadre des discussions sur le budget.

En ce qui concerne les projets de ces dernières années, nous sommes conscients qu'il y a encore quelques routes à faire et trous à reboucher. Mon avis est que nous ne sommes pas si mal lotis à Valbirse. Vous avez listé des projets, nous les avons aussi sur notre liste. Nous vous demandons un peu de patience. Plusieurs projets ont été réalisés ces dernières années: le Botat, les Vannes, les Côtes, le Grand Clos, le Chemin du Haut, la Route de Champoz, la rue Aimé Charpillot, la rue du Collège, la rue du Temple, et la rue des Prés pour 2025. Nous avons aussi essayé de faire des entretiens temporaires et économiques comme le gravillonnage pour prolonger la vie des routes. Nous avons réalisé cela à la rue des Prés l'année passée, à la route du Seut cette année. Depuis 2018 la commune a investi plus de 5 millions pour les routes et les infrastructures, cela représente 41% des totaux investis dans la commune depuis 2018. Ce qui est une part importante.

En ce qui concerne la planification. Nous avons un programme de législature que le Conseil communal a validé et que le Conseil général a validé, qui guide les grandes actions que nous aimerions faire durant 4 ans. Ce document tient compte des ressources limitées. Les priorités sont: projet du centre de santé, rénovation des collèges, construction d'une nouvelle EJC, communication d'un plan financier à moyen terme pour éviter d'augmenter les impôts. C'est dans ce plan financier qu'ont été définis les investissements possibles pour ces prochaines années, plan qui sauf erreur a été présenté à la Commission des finances qui l'a accepté. En conclusion: nous faisons au mieux avec notre budget pour les routes, nous essayons de répartir les charges avec les autres dicastères. Notre ligne de conduite sont notre programme de législature, les budgets, le plan des investissements."

Mme Julie Bouchat, Présidente, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. Elle clôt la discussion et passe au vote, point par point.

DÉCISION: La quotité d'impôt applicable aux impôts communaux de 2.0 est acceptée par 30 voix.

DÉCISION: Le taux de la taxe immobilière de 1.5 ‰ est accepté par 30 voix.

DÉCISION: Le budget 2025 présentant un excédent de charges de CHF 291'302.00 au compte global est accepté par 30 voix.

12. Informations de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

Mme Julie Bouchat, Présidente, donne la parole au Président de la Commission scolaire, M. Sébastien Sassi.

M. Sébastien Sassi, Président de la Commission scolaire, indique que l'Ecole primaire de Valbirse, répartie sur trois sites, va être réorganisée pour la rentrée en août 2025. Deux séances d'information auront lieu pour informer les parents, d'abord demain à Pontenet pour les parents du village, puis le 2 décembre à Malleray pour tout un chacun.

Sébastien Sassi indique que le point de départ de la réorganisation est la conjugaison de plusieurs éléments: le manque de place dans les classes sur le site de Malleray, une sous-utilisation de l'école de Pontenet, des difficultés dans les classes de 3-4H (les élèves qui font la 3H sur deux ans sont aussi intégrés dans cette classe, ce qui augmente le nombre d'élèves par classe), le coût élevé d'une classe à degrés multiples. Il indique que la décision de réorganisation de la Commission scolaire est définitive.

Sébastien Sassi relève que le but est d'équilibrer les classes pour avoir si possible un maximum de 16 élèves par classe surtout pour les 3-4H. Les 1-2 H de Pontenet resteront à Pontenet et n'iront plus à Malleray. Sébastien Sassi explique la différence entre une classe de Pontenet et une classe de 5H de Bévillard; s'agissant des coûts cela représente CHF 109'294.00, dont la moitié est à charge de la commune.

Au sujet de la répartition des élèves, Sébastien Sassi explique que les élèves de Pontenet demeureront sur le site de Pontenet jusqu'en 4H; les élèves de Champoz et Sorvilier iront sur le site de Pontenet jusqu'en 2H (actuellement ils vont à Malleray); la répartition des élèves se fera de manière équitable dans les classes de chaque degré; les inscriptions sur le site de Pontenet se feront sur base volontaire, ensuite par tirage au sort; des portes ouvertes de l'école de Pontenet seront organisées en janvier pour les parents; une répartition pour un équilibrage sur les autres sites sera faite sur base volontaire, ensuite par tirage au sort.

En ce qui concerne les transports, un bus existe déjà et il suffira de procéder à une légère adaptation; les élèves de 1-2H de Champoz et Sorvilier voyagent déjà.

Mme Julie Bouchat, Présidente, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. La Présidente clôt ce point.

13. Informations de la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

Mme Julie Bouchat, Présidente, donne la parole au Président de la Commission de gestion et de surveillance, M. Christophe Mornod.

M. Christophe Mornod, Président de la Commission de gestion et de surveillance, indique que la CGS s'est réunie en plénum à 3 reprises cette année. Les audits pour la crèche et les travaux publics ont bien avancé; les rapports sont en cours de rédaction et seront bientôt présentés. M. Christophe Mornod est conscient que ces audits ont pris du temps, mais plus de la moitié des membres de la commission sont nouveaux et il a fallu un temps de mise en train. Il remercie les anciens membres de la CGS pour le temps consacré aux nouveaux membres. Il félicite M. Alexandre Jolicorps pour son élection et remercie M. Denis Weibel pour le temps consacré.

Mme Julie Bouchat, Présidente, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. La Présidente clôt ce point.

14. Informations du Conseil communal

01.0465 Echancier, affaire en suspens

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, informe au sujet de la zone 20-30km/h. Il indique que les zones 30 de Valbirse sont terminées, y compris la zone 20 vers l'Ecole secondaire à Malleray. C'est terminé à 99%, dans la mesure où quelques adaptations pourraient être encore faites au fil du temps si besoin.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, informe au sujet du ramassage du plastique. Il indique que Valbirse, en collaboration avec Celtor, a décidé d'adhérer au ramassage du plastique dès 2025. Les habitants recevront un petit flyer explicatif à la maison. Il s'agira de sacs transparents à acheter dans les commerces dans lesquels il sera possible de mettre ses plastiques. Le ramassage de ces sacs sera fait à la déchetterie de Malleray.

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, informe au sujet du Medicentre. Comme cela a été communiqué à la presse par le Réseau de l'Arc, ce dernier ouvrira un Medicentre à Valbirse l'année prochaine. Le Conseil est content de l'aboutissement de ce long projet après plusieurs années. Mme Joëlle Braun Monnerat indique que la commune n'a pas davantage d'informations que ce qui a été communiqué à la presse. Elle tient à remercier, au nom du Conseil communal, le Réseau de l'Arc qui a été actif dans ce dossier et qui pourra pérenniser les soins de premier recours à Valbirse.

M. Cédric Berberat, conseiller communal, informe au sujet du chauffage à distance de Bévillard. Il fait cette déclaration: "Les chaudières à mazout du collège et de la halle de gym de Bévillard sont en fin de vie. Un brûleur a d'ailleurs dû être remplacé en urgence l'hiver dernier. La nouvelle loi cantonale sur l'énergie ne permet plus le remplacement 1:1 d'un chauffage à mazout et oblige à étudier d'autres alternatives comme l'emploi d'énergies renouvelables. Le Conseil communal y voit là une opportunité de construire un chauffage à distance pour les bâtiments du centre du village de Bévillard. Il a mandaté l'entreprise Kasontor auteure de tels projets à Orvin, Evillard et Péry notamment afin de réaliser une étude de faisabilité pour un montant d'environ CHF 23'000.00. L'étude devra aboutir à la conclusion que le projet est viable et s'autofinance dès la fin de sa construction, sinon le projet sera abandonné.

Les propriétaires de 60 immeubles situés dans un périmètre proche du collège ont été sondés. Seize se sont montrés intéressés, contre 13 pas du tout et 1 partiellement. A ce stade, le projet paraît viable au vu de la puissance de chauffe qui sera nécessaire. Des discussions sont encore en cours avec les propriétaires.

La centrale de chauffe serait construite en annexe de la halle de gym du côté Est. Elle aura une puissance de 2x500 Kw. De là partirait un réseau de canalisations afin d'alimenter les bâtiments des propriétaires partenaires du projet.

Pour le collège et la halle de gym, ce serait environ 58'000 litres de mazout par an qui seraient économisés, ainsi que 28'000 pour le bâtiment centre qui abrite l'administration et dont la commune est copropriétaire. Au total, une économie annuelle d'environ 200'000 à 250'000 litres de mazout pourrait intervenir.

L'étude de faisabilité sera terminée en début d'année prochaine, puis suivra le projet proprement dit avec l'estimation des coûts.

L'objectif est de le présenter au Conseil général du 23 juin 2025 afin de soumettre ensuite la dépense au peuple lors de la votation du 28 septembre 2025."

M. Jean-Charles Noirjean, à titre personnel, depuis sa place, demande pourquoi un chauffage à distance n'a pas été planifié lorsque la route de Champoz a été ouverte alors qu'on savait le brûleur en fin de vie.

M. Cédric Berberat, conseiller communal, répond que mettre une centrale de chauffe le long de la route de Champoz pour alimenter l'école et la halle aurait nécessité une certaine longueur de tuyaux. Il faut que les distances soient relativement courtes. Kasontor a parlé de proportionnalité entre puissance et longueur. Depuis la route de Champoz, l'éloignement serait trop important. De plus, il faudrait passer sous la ligne de chemins de fer, sous la route cantonale et sous la Birse. En termes de coûts cela serait astronomique. En mettant la centrale vers la halle, il y aurait un passage sous la Birse, ce qui permettrait d'alimenter le Bâtiment centre. L'école et la halle de gym seraient "sur place".

M. Jean-Charles Noirjean, à titre personnel, estime, lui, que la perte par rapport à la distance est extrêmement faible.

M. Cédric Berberat, conseiller communal, répond que la fouille pour poser les tuyaux doit être faite et que les coûts sont importants. Sans avoir des gros consommateurs à proximité, les conduites seraient beaucoup trop longues par rapport à la puissance demandée. Ce qui est recherché, ce sont de gros consommateurs à proximité de la centrale de chauffe.

M. Jean-Charles Noirjean, à titre personnel, demande si la piscine n'est pas un gros consommateur.

M. Cédric Berberat, conseiller communal, répond qu'il faudrait presque avoir un chauffage au bois pour la piscine. Il ajoute qu'il faut aussi trouver un terrain pour poser la centrale de chauffe. Le long de la route de Champoz la commune n'a pas vraiment de terrain constructible, mis à part dans la zone à bâtir. Derrière la halle cela permet de réaliser cette centrale sans avoir des emprises sur des terrains constructibles.

M. Maxime Ochsenbein, à titre personnel, se dit surpris de cette discussion à bâtons rompus. Il attend que ce projet soit présenté plus en détail. Il dit qu'en ayant raccordé un EMS à une centrale à Corgémont, cette perte de chaleur évoquée est de la science-fiction. Il souhaite que ce projet soit solide et qu'une étude approfondie soit réalisée. Il souhaite un projet global, pour les halles et les quartiers. Expérience faite à Corgémont, des pousses tubes permettent de passer sous les routes et il n'y a pas de fouilles à proprement dit.

M. Cédric Berberat, conseiller communal, précise que le Conseil communal en est au stade de l'étude de faisabilité. Une fois les résultats obtenus en termes de coûts, d'efficacité et de viabilité, le Conseil communal viendra avec quelque chose de ficelé. Là il s'agit d'une première information.

M. Eric Charpillot, à titre personnel, demande une précision sur la puissance prévue.

M. Cédric Berberat, conseiller communal, précise qu'il s'agit, en termes de puissance, de 2x500 Kw.

M. Jacques-Henri Jufer, maire, informe au sujet de la vice-mairie 2025; le Conseil communal a nommé M. Grégory Affolter. Il lui souhaite bien du plaisir dans l'accomplissement de cette fonction.

M. Jacques-Henri Jufer, maire, informe au sujet du Bus Valbirse. Il fait cette déclaration: "Le personnel de l'Ecole à journée continue doit assurer le déplacement des élèves inscrits de Sorvilier, entre l'école de Sorvilier et le site de l'EJC de Bévillard. À la suite de l'augmentation de la fréquentation des élèves de Sorvilier, les transports deviennent difficiles à assumer avec les véhicules privés du personnel d'encadrement. Parfois, il est nécessaire de faire le trajet avec 2 véhicules.

Valbirse étant une commune regroupant trois villages, mais avec seulement deux gares, les transports collectifs y sont peu développés. A plusieurs reprises, des personnes âgées ont relevé qu'il est difficile pour les personnes avec des problèmes de mobilité de se déplacer à l'intérieur de Valbirse.

Le Conseil communal a décidé de louer un véhicule qui permettra de résoudre ce problème de transport, aussi bien du côté de l'EJC que des personnes avec des problèmes de mobilité. Ce véhicule sera tantôt un bus EJC, tantôt un bus local.

Pour ce qui est de la partie EJC : ce véhicule sera utilisé par le personnel de l'EJC, du lundi au vendredi, jusqu'à 08h00 et de 11h00 à 17h00.

Pour ce qui est du bus local : ce véhicule, conduit par des chauffeurs bénévoles, sera mis à disposition de la population de Valbirse, pour des transports à l'intérieur du milieu bâti de Valbirse, de 08h00 à 11h00, et de 17h00 à 19h00. Aucun émoluments ne sera perçu, ceci pour éviter de devoir entrer dans le réseau des transports publics. Aucun plan horaire n'est défini. Ce véhicule circulera de manière aléatoire dans la commune et pourra être sollicité de manière très simple par un simple signe de main des passants, ou par téléphone. Les coûts de location et d'assurance figurent déjà dans le budget 2025. Les détails de ce projet seront communiqués lors de son lancement. Après une année de fonctionnement, le projet sera évalué."

M. Jacques-Henri Jufer, maire, informe au sujet du représentant pour la Tour de Moron. Il fait cette déclaration: "Dans le cadre de l'instruction relative à l'effondrement de certaines marches de la Tour de Moron survenu il y a deux ans et demi, le Ministère public Jura bernois-Seeland a indiqué qu'un classement a été ordonné pour 5 des 7 prévenus mis en cause, ceci principalement pour des raisons de prescription des faits. Nous sommes donc toujours dans l'attente des conclusions de la procédure pénale. Le Conseil communal s'inquiète de l'avenir de la Tour de Moron et souhaite intensifier ses contacts avec les représentants de la Fondation de la Tour de Moron. Il a décidé que ce dossier sera dorénavant géré par le dicastère « Finances et promotion économique » présidé par M. Grégory Affolter.

A titre personnel, je tiens à souligner que la Tour de Moron me tient particulièrement à cœur. La Tour de Moron, et surtout tout le projet de formation qui a accompagné sa construction, est une magnifique réalisation humaine qui fait la fierté, non seulement de notre commune, mais également de toute une région. Pendant presque vingt ans, elle a fait le bonheur des anciens apprentis impliqués dans le projet, touristes, promeneurs, sportifs, curieux, photographes. Son image a même été utilisée récemment lors de la création de la fondation Grand Chasseral. La Tour nous a, à tous, beaucoup donné. Mais aujourd'hui, la Tour est malade, nous devons la guérir. Et pour mener à bien ce "projet de guérison", nous devons retrouver le brin de folie qui avait animé ses initiateurs lors du projet de construction."

M. Josian Furer, conseiller communal, informe au sujet de l'échéancier des fenêtres au collège de Malleray. Il fait cette déclaration: "Suite au vote du crédit par le Conseil général pour le remplacement des fenêtres du collège de Malleray, l'appel d'offres a été lancé, les travaux adjugés et le permis obtenu. Un planning des travaux a été discuté avec l'architecte et l'adjudicataire. Le remplacement des fenêtres se déroulera lors des vacances scolaires 2025 avec un début en semaine blanche, puis durant les congés de Pâques et d'été pour une fin en automne. Parallèlement à ces travaux, le projet de réfection de la classe témoin avance et se concrétisera lors des vacances d'été."

M. Josian Furer, conseiller communal, informe au sujet de la scène et du mobilier de la salle communale. Il fait cette déclaration: "Comme vous pouvez le constater, quelques petits changements ont eu lieu dans cette salle communale depuis la dernière séance du Conseil général. Le Conseil Communal a voté, cette année, un crédit pour la rénovation de la scène et des loges ainsi que le remplacement des chaises et des tables.

Les coûts se montent à environ CHF 120'000.00 et englobent l'achat du mobilier (250 chaises, 30 tables et 3 chariots), les travaux de peinture, de revêtement de sol, d'adaptation d'éléments scéniques et de sonorisation, de confection de rideaux, de menuiserie et de suivi de dossier.

Les travaux ont débuté au mois d'octobre. Il reste encore à attendre la livraison et l'installation du nouveau beamer. Les travaux seront terminés dans le courant du mois de décembre.

Concernant l'ancien mobilier, il y a une petite partie qui a été conservée par d'autres services de la commune (crèche, voirie, etc.). Pour le solde, un samedi matin a été organisé, en octobre, afin que les personnes intéressées puissent venir chercher ce mobilier. Cette initiative a rencontré un franc succès et ce mobilier a donc la chance d'avoir une seconde vie."

Mme Julie Bouchat, Présidente, clôt ce point.

15. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

01.0302 Motions, postulats, interpellations

Mme Julie Bouchat, Présidente, informe n'avoir reçu aucune motion, aucun postulat, aucune interpellation, aucune question écrite. Elle clôt ce point.

16. Questions orales

01.0331 Propositions

Mme Julie Bouchat, Présidente, informe avoir reçu des questions orales de la part de MM. Arnaud Beuchat et Frank Bigler.

M. Arnaud Beuchat, à titre personnel, demande sur quelle base légale ou règlement communal a-t-on décidé de fermer l'ancienne boîte aux lettres de Malleray pour le dépôt du matériel de vote.

M. Jacques-Henri Jufer, maire, fait cette déclaration: "Le 30.05.2024, sur la base de statistiques montrant une utilisation moindre, le Conseil communal a décidé que la boîte aux lettres de Malleray ne sera plus utilisée pour l'administration communale. Il y avait aussi un souci avec la protection des données, car cette boîte est également utilisée par le SSCO. Ce qui nous a échappé, c'est que l'alinéa 2 de l'article 6 du Règlement concernant les élections et votations aux urnes de notre commune mentionne que « Les enveloppes de vote par correspondance peuvent être déposées dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet dans chaque village jusqu'au samedi 18 heures ». Force est de constater que cette disposition n'est actuellement plus respectée. Le Conseil communal a maintenant deux possibilités pour corriger cela : soit d'installer une nouvelle boîte aux lettres dans le village de Malleray, soit de proposer à la population une modification de cet article 6. Lors de la prochaine séance du Conseil général, le Conseil communal informera sur l'option choisie."

M. Arnaud Beuchat, à titre personnel, dit être satisfait de la réponse.

M. Arnaud Beuchat, à titre personnel, demande si les nids-de-poule de la rue Pré Rond et du chemin de Pontenet seront bientôt bouchés à titre provisoire; il a entendu dire que la commune parle depuis plusieurs années de refaire ces rues.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, indique qu'il a, dès la réception de cette question, pris contact avec une entreprise pour faire reboucher ces trous provisoirement. Cela sera réalisé au plus vite.

M. Arnaud Beuchat, à titre personnel, dit être satisfait de la réponse.

M. Frank Bigler, PS et sympathisants, pose une question au sujet de la Poste. Il fait cette déclaration: "Voici maintenant quelques semaines que nous avons appris par la presse que la Poste allait diminuer le nombre de guichets dans toute la Suisse. Malheureusement, le guichet de notre commune en fait partie.

Le PS Valbirse et sympathisants se fait beaucoup de soucis pour la génération des 70 ans et plus. Car une grande partie de ces personnes n'ont tout simplement pas d'ordinateur ou de connexion internet. Leur apprendre les nouvelles technologies est pour certains complètement impensable, tant le défi est grand. La société est passée volontairement d'un système simple et efficace, tout en étant gratuit, à un système de connexion obligatoire et payant pour en avoir l'accès. Malheureusement pour eux, comme les problèmes ne viennent jamais tout seul, ils auront également des difficultés de mobilité pour se déplacer au guichet le plus proche.

Nous souhaitons que le Conseil communal prenne en compte nos arguments et qu'il trouve, avec la Poste, la solution la moins mauvaise afin que nos citoyens les plus fragiles gardent leur dignité administrative le plus longtemps possible. Dans notre Constitution fédérale, le préambule mentionne que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. L'article 8 dit aussi que nul ne doit subir de discrimination du fait de son âge. Nous pensons qu'il est totalement adapté à cette situation. Quelle est la position, les objectifs et la stratégie du Conseil communal?"

M. Jacques-Henri Jufer, maire, fait cette déclaration: "Le dernier bureau de poste situé à Valbirse fait partie des 170 bureaux que la Poste souhaite fermer. Pour la Berne francophone, 7 bureaux postaux de 6 communes sont concernés : Courtelary, La Neuveville, Lamboing (commune du Plateau de Diesse), Malleray-Bévilard (Valbirse), Sonceboz-Sombeval, Bienne-Boujean et Bienne-Madretsch. Pour le Jura bernois et après le départ de Moutier, il ne subsisterait que les bureaux de St-Imier, Tramelan et Tavannes.

A l'instar des autres communes concernées, les responsables de la Poste nous ont demandé un entretien qui aura lieu en janvier. Pour que le service postal soit garanti, il nous sera certainement proposé, soit de trouver un commerce prêt à reprendre une agence postale, soit d'introduire le service postal à domicile.

Il faut savoir que ces annonces de fermetures ont été faites, malgré le fait que le Conseil national, en date du 10.09.2024, ait largement soutenu une motion demandant au Conseil fédéral de *clarifier le mandat de service universel et le domaine d'activité de la Poste avant toute nouvelle restructuration ou tout nouveau démantèlement*. Le Conseil fédéral avait auparavant proposé le rejet de cette motion.

Il appartient maintenant au Conseil des Etats de prendre position le 5 décembre prochain.

A la suite de l'annonce de ces fermetures, la commune de Saint-Cergue a proposé que les 42 communes romandes concernées s'allient pour lutter contre la désertion de ce service de moins en moins universel. Le Conseil communal de Valbirse a décidé de rejoindre cette alliance, montrant ainsi sa volonté de s'opposer à la fermeture de son bureau de poste. Il est prévu que chaque commune de l'alliance envoie à ses conseillers des Etats respectifs un courrier identique pour leur demander de soutenir la motion le 5 décembre prochain.

Vous l'aurez compris, il est important que le Conseil des Etats accepte cette motion, si nous voulons espérer que le bureau de poste de notre commune ne soit pas fermé prochainement."

M. Frank Bigler, PS et sympathisants, se déclare satisfait de la réponse.

Mme Julie Bouchat, Présidente, constate qu'il n'y a plus de question orale. Elle remercie les personnes présentes pour leur participation. Le prochain Conseil général aura lieu le 24 mars 2025. Elle rappelle que le Conseil général et le Conseil communal organisent le Temps de l'Avent le 18 décembre; il est encore possible de s'inscrire pour donner un coup de main. Elle informe avoir participé, avec Alexandre Jolicorps, à la journée des bureaux des législatifs du Jura et du Jura bernois à Delémont; ce fut une journée intéressante avec des échanges constructifs. Elle remercie les membres présents pour les échanges durant cette année et relève avoir eu beaucoup de plaisir à s'essayer à la présidence. Elle relève avoir aussi eu la possibilité de participer à des événements sympatiques tels que les promotions civiques ou la soirée des jubilaires qui lui ont permis de rencontrer la population.

Mme Patricia Salerno, première vice-présidente, remercie Julie Bouchat au nom du Conseil général pour son travail, son engagement et sa bienveillance. Ceci conjugué à son efficacité, cela a fait que les séances du Conseil général et du bureau se sont bien déroulées. Elle remet une petite attention à Julie Bouchat.

Mme Julie Bouchat, Présidente, remercie Christine Schindler pour les douceurs préparées pour l'apéro auquel elle convie toutes et tous. Elle clôt la séance.

Séance levée à 20h17

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

La Présidente :	Le Secrétaire :	Le Secrétaire PV :
Julie Bouchat	Thierry Lenweiter	Michael Bassin

The coat of arms of the Commune de Valbirse is a shield divided vertically. The left half is white with three blue wavy lines representing water. The right half is light blue with three yellow stars arranged vertically. At the bottom of the shield is a green stylized flower or leaf motif.

Commune de Valbirse

Budget 2025

Proposition du conseil communal

(page 37ss du rapport préliminaire)

- Approbation de la quotité d'impôt: 2.0
- Approbation du taux de la taxe immobilière: 1.5 ‰ de la valeur officielle
- Approbation du budget 2025:
 - Compte général : CHF 209'667.00
 - FS (EP, EU, DEC, SD) : CHF 81'635.00
 - Compte global : CHF 291'302.00

Compte général

Budget 2025

Budget 2024

Différence

Charges:	29'318'166.00	29'190'498.00	127'668.00
Revenus:	29'108'499.00	29'220'066.00	111'567.00

Différence avec budget 2024 : 239'235.00

Différences les plus importantes (groupes de matières) :

- 30: Traitements, TO+45% (BAT, TSMS), rench. 191'700.00
- 309: Formation continue et autres CH pers. 37'700.00
- 3144.70: Entretien des bâtiments scolaires 210'000.00
- 400: Impôts des PP 280'000.00
- 401: Impôts des PM 105'000.00

0 Administration générale

Budget 2025
Charges nettes

CHF 1'779'565.00

Budget 2024
Charges nettes

CHF 1'739'982.00

Comptes 2023
Charges nettes

CHF 1'653'733.03

Différence avec comptes 2023

CHF 125'831.97

Raisons :

- **0120.3: Avocat-conseil** CHF 18'700.--
- **0120.3: Manifestations** CHF 9'600.--
- **0220.3: Traitements et CH soc. (Rev. IJM en 2023)** CHF 79'800.--
- **0220.3: Matériel informatique** CHF 12'800.--
- **0220.3: Nouveaux logiciels** CHF 12'200.--
- **0220.3/4: Travaux administratifs imputés** CHF 18'000.--

1 Ordre et sécurité publique, défense

Budget 2025
Charges nettes

CHF 106'795.00

Budget 2024
Revenus nets

CHF 145'175.00

Comptes 2023
Revenus nets

CHF 57'665.95

Différence avec comptes 2023

CHF 49'129.05

Raisons :

- **1620.3: Amortissement «Chemenay»**

CHF 44'400.--

2 Formation

Budget 2025
Charges nettes

CHF 4'173'639.00

Budget 2024
Charges nettes

CHF 4'137'542.00

Comptes 2023
Charges nettes

CHF 3'692'843.39

Différence avec comptes 2023

CHF 480'795.61

Raisons :

- **2120/2130: Part aux trait. des enseignants** CHF 153'000.--
- **2170.3: Poste de concierge (augmTO 30 %)** CHF 25'500.--
- **2170.3: Entretien EPM (fenêtres, classe)** CHF 734'200.--
- **2170.4: Prélèvement FS Bâtiments** CHF 591'400.--
- **2180/2181: EJC + EJC vacances** CHF 108'000.--
- **2197: TSMS (augmentation TO 15 %)** CHF 26'100.--

3 Culture, sports et loisirs, Eglises

Budget 2025
Charges nettes

CHF 642'773.00

Budget 2024
Charges nettes

CHF 546'068.00

Comptes 2023
Charges nettes

CHF 404'078.85

- **Différence avec comptes 2023**

CHF 238'694.15

Raisons :

- **3414: Birse FC, dissolut. FS carottage** **CHF 69'700.--**
- **3415: Parcours Santé** **CHF 20'000.--**
- **3416.3: Subv. Piscine de l'Orval SA** **CHF 149'000.--**

4 Santé

Budget 2025
Charges nettes

CHF 20'325.00

Budget 2024
Charges nettes

CHF 29'475.00

Comptes 2023
Charges nettes

CHF 26'680.82

Différence avec comptes 2023

CHF

6'355.82

Raisons :

- **4320.3: Défibrillateurs**

CHF

7'700.--

5 Sécurité sociale

Budget 2025
Charges nettes

CHF 3'991'196.00

Budget 2024
Charges nettes

CHF 3'676'605.00

Comptes 2023
Charges nettes

CHF 3'440'415.28

Différence avec comptes 2023

CHF 550'780.72

Raisons :

- **5320.3: Part aux prest. complément. AVS/AI** **CHF 72'700.--**
- **5451: Crèche Au P'tit Château** **CHF 45'500.--**
- **5799.3: Compensation des CH aide sociale** **CHF 413'500.--**

6 Transports et télécommunications

Budget 2025
Charges nettes

CHF 1'078'651.00

Budget 2024
Charges nettes

CHF 1'179'617.00

Comptes 2023
Charges nettes

CHF 924'221.31

Différence avec comptes 2023

CHF 154'429.69

Raisons :

- **6150.3: Traitements / IJM** **CHF 16'800.--**
- **6150.3: VHC et machines** **CHF 26'000.--**
- **6150.3: Amortissements routes** **CHF 31'600.--**
- **6150.4: Dissolution FS routes** **CHF 98'200.--**
- **6291.3: Subventions transports publics** **CHF 28'600.--**

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Budget 2025
Charges nettes

CHF 191'163.00

Budget 2024
Charges nettes

CHF 159'012.00

Comptes 2023
Charges nettes

CHF 165'499.33

Différence avec comptes 2023

CHF

25'663.67

Infos:

Alimentation en eau (perte projetée)

CHF

7'819.--

Traitement des eaux usées (perte projetée)

CHF

72'450.--

Gestion des déchets (perte projetée)

CHF

10'720.--

Raisons :

- **7712.3: Contrib. Arrondissement des sépultures** CHF 10'800.--
- **7900.3: Honoraires d'ing. (aménag. du territoire)** CHF 13'800.--

8 Economie publique

**Budget 2025
Revenus nets**

CHF 85'325.00

**Budget 2024
Revenus nets**

CHF 90'350.00

**Comptes 2023
Revenus nets**

CHF 70'963.78

Différence avec comptes 2023

CHF 14'361.22

Raisons :

- **8400.3: Pass «Valbirse»** CHF 2'000.--
- **8500.3: Valbeers Festival (Pontenet)** CHF 12'300.--
- **8506.3: Part. Couronne (Sonceboz) Fin = 2023** CHF 19'900.--
- **8736.3: Rectification actions Eco-lignière** CHF 11'000.--

9 Finances et impôts

Budget 2025
Revenus nets

CHF 11'689'115.00

Budget 2024
Revenus nets

CHF 11'552'694.00

Comptes 2023
Revenus nets

CHF 12'012'087.15

Diff. avec comptes 2023 (sans clôture) CHF 322'972.15

Raisons :

- **9100.4: Impôts revenu PP** CHF 520'600.--
- **9100.4: Impôts PM yc partages** CHF 511'200.--
- **9101.4: Gains immobiliers** CHF 95'400.--
- **9300.3/4: Péréquation financière** CHF 171'500.--
- **9610.4: Intérêts moratoires** CHF 27'100.--
- **9630.4: Prélèvements FS bâtiments** CHF 22'900.--
- **9690: Patrimoine financier** CHF 53'300.--
- **9900.3: Amortissements supplément.** CHF 38'200.--

9 Finances et impôts

Quelques chiffres...

Désignation	Budget 2025	Comptes 2024 (provisaires)	Budget 2024	Comptes 2023
Impôts sur le revenu PP (année courante)	7 730 000.00	7 550 000.00	7 500 505.00	7 218 302.80
Impôts sur le revenu PP (années antérieures)	300 000.00	250 000.00	250 000.00	337 436.45
Partages d'impôts PP (en faveur Valbirse)	110 000.00	110 000.00	105 000.00	131 000.60
Partages d'impôts PP (à charge Valbirse)	-110 000.00	-110 000.00	-110 000.00	-118 012.40
Impôts sur le bénéfice PM	300 000.00	300 000.00	400 000.00	526 394.70
Partages d'impôts PM (en faveur Valbirse)	202 500.00	352 000.00	202 500.00	485 032.20
Partages d'impôts PM (à charge Valbirse)	-15 500.00	-50 100.00	-15 500.00	-33 766.80
Impôts sur les gains immobiliers	275 000.00	150 000.00	350 000.00	370 443.10
Taxations spéciales	250 000.00	250 000.00	250 000.00	273 053.20
Totaux	9 042 000.00	8 801 900.00	8 932 505.00	9 189 883.85
Différences :	240 100.00	-130 605.00	-257 378.85	

RECAPITULATION

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	28 077 982.00	27 786 680.00
Excédent de charges	CHF	-291 302.00	
Compte général	CHF	25 559 492.00	25 349 825.00
Excédent de charges	CHF	-209 667.00	
FS "alimentation en eau"	CHF	957 414.00	949 595.00
Excédent de charges	CHF	-7 819.00	
FS "traitement des eaux usées"	CHF	956 980.00	884 530.00
Excédent de charges	CHF	-72 450.00	
FS "gestion des déchets"	CHF	354 820.00	344 100.00
Excédent de charges	CHF	-10 720.00	
FS "service du feu"	CHF	249 276.00	258 630.00
Excédent de revenus	CHF		9 354.00

<u>Investissements 2025</u>				
Investissements	Crédit voté	Dépenses	Recettes	Totaux
<u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u>				482 275.00
Rue des Prés (partie amont)		462 275.00		
Viabilisation Chemin du Haut		20 000.00		
<u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u>				296 505.00
Rue des Prés (partie amont)		176 505.00		
Viabilisation Chemin du Haut		120 000.00		
<u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"</u>				251 720.00
Rue des Prés (partie amont)		201 720.00		
Viabilisation Chemin du Haut		50 000.00		
Total investissements :				1 030 500.00
- dont ceux à charge du compte général				482 275.00
- dont ceux à charge des services autofinancés				548 225.00

The coat of arms of Valbirse is a shield divided vertically. The left half is white with a blue wavy band across the middle. The right half is light blue with three yellow stars arranged vertically. At the bottom of the shield are three green leaves.

**Le conseil communal
de Valbirse vous recommande
l'approbation
du budget 2025**

The image features the coat of arms of the French Republic, which is a shield divided into three parts. The top left part is white with blue wavy lines representing water. The top right part is blue with three yellow stars arranged vertically. The bottom part is white with a green stylized flower or leaf design. The text "Avez-vous des questions ?" is written in bold black font across the center of the shield.

Avez-vous des questions ?